

Directives d'approbation

Directives pour soutenir une collaboration éthique dans le domaine de la santé : un document cadre consensuel international

Révisé et adopté en 2025

Le document cadre consensuel est actuellement soutenu par l'Alliance internationale des organisations de patients (IAPO), le Conseil international des infirmières (ICN), la Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA), la Fédération pharmaceutique internationale (FIP), l'Association Médicale Mondiale (WMA) et la Fédération Internationale des Hôpitaux (IHf), car tous les partenaires ont un intérêt mutuel à s'assurer que la relation entre les parties prenantes de la santé est éthique et favorise une prise de décision fondée sur des preuves.

Le document cadre consensuel a été établi pour soutenir les partenariats qui viseront à offrir de meilleurs avantages aux patients et à favoriser des soins de haute qualité aux patients. Dérivé des codes individuels de pratique éthique et des positions politiques de santé des six organisations de soutien, il repose sur cinq principes fondamentaux :

- donner la priorité aux patients ;
- soutenir la recherche et l'innovation éthiques ;
- garantir l'indépendance et la conduite éthique ;
- promouvoir la transparence et la responsabilité ; et
- maintenir une utilisation responsable des données de santé et de la technologie.

Le document cadre consensuel met en évidence les valeurs communes partagées par tous les partenaires et l'engagement continu à protéger et promouvoir des valeurs telles que la transparence, le respect, la confiance et des informations claires et objectives sur les traitements de santé.

Il est important que toutes les parties impliquées dans la prestation de soins de santé respectent les normes et principes éthiques. À cet égard, les partenaires signataires invitent et encouragent les autres associations de santé, telles que les associations hospitalières et d'autres entités du secteur pharmaceutique, y compris les producteurs nationaux, de génériques, de dispositifs et de diagnostics, à approuver le document cadre consensuel à l'échelle mondiale et à collaborer à l'échelle nationale avec tous les partenaires pour mettre en œuvre des normes de pratique élevées. Il est essentiel que toutes les parties s'engagent en faveur d'une conduite et d'interactions éthiques qui garantissent des normes élevées et l'intégrité pour assurer le bien-être des patients dans le monde entier.

Les organisations souhaitant approuver le document cadre consensuel doivent être en mesure de démontrer un engagement public envers une conduite éthique, des valeurs partagées et promouvoir le document cadre consensuel auprès de leurs parties prenantes internes et externes. En outre, les organisations doivent envisager de réaliser les actions suivantes :

- Publier une déclaration publique à l'appui du document cadre consensuel et de ses principes.
- Avoir établi ou s'efforcer d'établir des directives internes similaires au document cadre consensuel qui guident leurs interactions éthiques et leurs collaborations avec des partenaires externes.
- Collaborer avec les partenaires et contribuer aux activités qui soutiennent le déploiement et la mise en œuvre du document cadre consensuel à l'échelle nationale.

Si les partenaires signataires conviennent que les critères ci-dessus sont satisfaits, les noms et logos des organisations doivent figurer sur les documents et sites Web appropriés en tant qu'approbateurs officiels du document cadre consensuel.

Pour toute question, veuillez écrire à l'une des adresses électroniques suivantes :

info@iapo.org.uk ; icn@icn.ch ; admin@ifpma.org ; fip@fip.org ; wma@wma.net ; ihf.secretariat@ihf-fih.org